

## **Essai démonstratif**

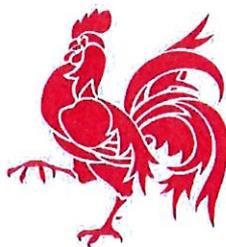
**« Evaluation du référentiel Ecophyto en culture  
d'asperges dans les conditions réelles de culture »**

**Numéro ED/2023/04**

**Florent Hawotte (CIM) & Olivier Amand (IFEL-W)**

**Rapport final 2023**

Avec le soutien de



**Wallonie**

## Sommaire

1. Secteur concerné .....	3
2. Description de l'exploitation.....	3
3. Objectif(s) en tant que ED .....	3
4. Plan de travail et partenariats éventuels .....	4
5. Difficultés rencontrées.....	4
6. Résultats obtenus .....	5
6.1 Schéma de traitements .....	5
6.2 Observations qualitatives et quantitatives.....	6
6.3 Analyse de résidus.....	6
7. Interprétation des résultats.....	6
7.1 Schéma de traitements .....	6
7.2 Observations qualitatives et quantitatives.....	6
7.3 Analyse de résidus.....	6
8. Diffusion de l'information.....	6
9. Conclusions .....	7
Annexes.....	7

*Merci de compléter le document en police Arial , taille 12*

## **1. Secteur concerné**

Production d'asperges (de pleine terre).

## **2. Description de l'exploitation**

Bernard Patte (Les Jardins du Bois d'Arnelle – Frasnes-lez-Gosselies) est un producteur indépendant spécialisé dans le maraîchage (Asperge verte, Brocoli, Carotte, Choux, Courge, Courgette, Fraise, Melon, Poivron, Potimarron, Potiron, Tomate). Ses produits sont principalement dédiés à la vente directe aux consommateurs et accessibles via différents points de vente (chalet, distributeur, ...) ouverts en saison.

Il prend soin de cultiver ses cultures d'une manière raisonnée et en essayant d'avoir un minimum d'intrants dans le respect du sol et de la biodiversité. Il cultive des asperges sur une surface de 1 ha. Dans le cadre de ses cultures de légumes, Bernard Patte se fait encadrer par le CIM asbl, reconnu en tant que Centre Pilote, depuis le début de son activité.

## **3. Objectif(s) en tant que ED**

L'objectif est de tester la mise en pratique du référentiel technique ECOPHYTO en culture d'asperges vertes de pleine terre.

Des essais préliminaires ont été effectués dans les essais mis en place par le CIM (Centre Pilote « Maraîchage ») chez les producteurs en 2022. Cependant, il y a un réel besoin de confronter le référentiel Ecophyto sur le terrain directement chez des producteurs, avec la volonté de comparaison spatiale via des producteurs différents (pressions maladies et ravageurs, et conditions environnementales différentes). Les essais chez les producteurs visent également à conforter le bon fonctionnement des schémas de lutte recommandés selon le référentiel Ecophyto et de rassurer les producteurs dans la démarche de réduction de l'utilisation des PPP.

Le projet Ecophyto a pour objectif d'établir un référentiel technique pour la production wallonne de fruits et légumes recourant à une utilisation minimale de pesticides chimiques, en particulier en réduisant l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (PPP) contenant des substances actives plus dangereuses, et les risques qui y sont associés sur la santé, l'environnement (eaux, abeilles, auxiliaires), tout en maintenant une production économiquement durable.

#### **4. Plan de travail et partenariats éventuels**

*(Plan de travail, partenariats éventuels + indiquer comment le ED a été encadré et suivi)*

Le plan de travail de l'essai, visant à valider le référentiel technique Ecophyto en conditions réelles chez le producteur, en comparaison d'un itinéraire technique conventionnel, consiste dans les grandes lignes aux étapes suivantes :

- Mise en place et supervision technique des parcelles d'essais chez le producteur :
- Accompagnement du producteur (avertissement, explications schémas de traitements, ...) :
- Collecte de toutes les données nécessaires (qualité, rendement, cahier de traitement, ...) :
- Réalisation des analyses de résidus sur les légumes des parcelles d'essais et des parcelles témoins :
- Analyse des données et présentation des résultats.

Le producteur a mis à disposition une surface de 20 ares consacrées à la partie « Ecophyto », en comparaison du reste de sa parcelle (80 ares) servant de partie « Témoin ».

L'encadrement technique du producteur a été effectué par les experts techniques du CIM (Florent Hawotte & Alain Delvigne & Nicolas Flament). Ces experts étaient en contact régulier avec le producteur par téléphone et sur site, afin de conseiller le producteur par rapport à la stratégie à suivre en termes de traitements ou toutes autres mesures, en fonction des problèmes encourus, et de leurs évolutions, sur la parcelle. Les experts techniques ont également réalisé, entre autres, la collecte des échantillons d'asperges et l'analyse des cahiers de traitement (fournis par le producteur).

Olivier Amand (IFEL-W) a également fourni un support régulier en lien avec sa fonction de coordinateur du projet Ecophyto à l'ensemble des cultures horticoles et des Centres pilotes associés au projet (CEPIFRUIT, CIM, FIWAP, GFW). Il a participé à la première rencontre avec le producteur, en compagnie des experts techniques du CIM, en vue de l'explication du référentiel et des schémas de traitement. Il a également participé à la récolte des échantillons d'asperges, organisé l'envoi de ceux-ci pour les analyses résidus et coordonné la diffusion des résultats des analyses résidus.

#### **5. Difficultés rencontrées**

En raison d'un souci de timing (traitements herbicides effectués avant la réunion préliminaire explicative), les mêmes traitements herbicides ont été effectués sur les deux parcelles (Témoin et Ecophyto). Cependant les essais ont été poursuivis dans l'attente de traitements potentiels en fongicide et/ou insecticide. Malheureusement, les conditions culturales après la récolte des asperges n'a pas nécessité de traitements

fongicide ni insecticide. Il n’y a donc pas de distinctions en termes de traitements de PPP.

## 6. Résultats obtenus

*(Les résultats sont présentés de façon synthétisée, les résultats d’analyse complets peuvent être ajoutés dans les annexes)*

### 6.1 Schéma de traitements

Un schéma de traitements propre à chaque partie de l’essai (Témoin et Ecophyto) en fonction de la saison et des observations concernant la présence de ravageurs ou maladies sur la culture a été transmis au producteur et discuté avec celui-ci. L’application des produits phytosanitaires est effectuée par le producteur, selon les recommandations du technicien du CIM. En ce qui concerne la partie Ecophyto, le producteur et le technicien ont travaillé de concert afin de répondre au mieux aux besoins de la culture et des observations effectuées, en apportant chacun leur connaissance spécifique. Cette collaboration déjà présente en temps normal a été encore plus forte dans le cadre de la mise en place de cet essai.

Les schémas phytosanitaires suivants ont été appliqués par le producteur :

#### Parties Ecophyto & Témoin

ID	Date	Nature	Nom Produit (Substance.s Active.s)	#s.a.	IR
1	28-03-23	Herbicide	CENTIUM (clomazone)	1	1
2	28-03-23	Herbicide	FRONTIER ELITE (diméthénamide-p)	1	3
3	28-03-23	Herbicide	ROUND UP (glyphosate)	1	1
<b>Total</b>	<b>3</b>			<b>3</b>	<b>5</b>

\* « #s.a. » = nombre de substance(s) active(s) présente(s) dans le PPP (Produit Phyto-Pharmaceutique).

\*\* « IR » = Indicateur de Risque, calculé pour chaque PPP, sur base de son origine chimique ou naturelle, de ses impacts sur la santé humaine, les insectes bénéfiques et les eaux (de surfaces et souterraines)

Pour une raison de timing, les mêmes traitements herbicides ont été effectués sur les deux parcelles (témoin et Ecophyto). Frontier (Indicateur de risque = 3) aurait dû être remplacé dans la parcelle Ecophyto par un herbicide avec un degré de risque moins élevé (ex : AZ 500, Indicateur de risque = 2), ce qui n’a pas été possible dans ce cas. Un conseil de désherbage a été fourni en rattrapage après récolte mais aucun traitement n’a été effectué. De même, aucun traitement fongicide ni insecticide n’a été effectué.

## **6.2 Observations qualitatives et quantitatives**

Du fait que le même schéma de traitement a été appliqué, aucune différence qualitative ou quantitative n'a pu être observée. De manière générale, aucune anomalie impactante ou problème particulier n'a été observé sur cette parcelle d'asperges.

## **6.3 Analyse de résidus**

Deux échantillons ont été prélevés par le CIM dans l'ensemble de la parcelle (Témoin et Ecophyto) en date du 15-05-23 à raison d'environ 1 kg d'asperges par échantillon.

Aucun résidu, ni aucune trace (sous le seuil de détection) n'a été détecté.

# **7. Interprétation des résultats**

## **7.1 Schéma de traitements**

Du fait de l'absence de distinction entre les schémas de traitements, il est impossible d'interpréter les résultats.

## **7.2 Observations qualitatives et quantitatives**

Du fait de l'absence de distinction entre les schémas de traitements, il est impossible d'interpréter les résultats.

Sur base des observations faites par le producteur et les experts techniques encadrant les essais, aucun problème d'adventices, de maladies ou ravageurs n'a été observé de manière conséquente sur la parcelle.

## **7.3 Analyse de résidus**

Du fait de l'absence de détection de résidu et de distinction entre les schémas de traitements, il est impossible d'interpréter les résultats.

# **8. Diffusion de l'information**

*(Le rédacteur peut ajouter toute rubrique qu'il jugerait nécessaire pour une complète information)*

Une réunion de présentation des résultats aux producteurs d'asperges du CIM est prévue avant le début de la saison 2024. L'objectif de la présentation « Ecophyto » sera d'exposer aux producteurs présents les principes du système « Ecophyto », de démontrer leur potentiel dans les productions de fraises et de recruter de nouveaux producteurs désireux de suivre cette démarche.

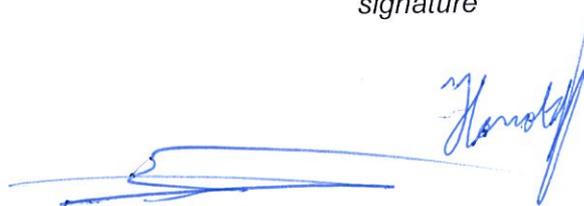
## 9. Conclusions

Les essais mis en place chez ce producteur ont permis de démontrer que :

- Des essais « Ecophyto » de taille représentative sont possibles chez les producteurs d'asperges.
- Cependant, il est important d'avoir un contact avec les producteurs bien avant la mise en place des premiers traitements. Dans ce cas précis, ce contact a eu lieu juste après l'application des premiers traitements herbicides, qui sont les plus pertinents en culture d'asperge. Le producteur n'avait pas une fenêtre très large pour appliquer ses herbicides dans de bonnes conditions et n'a pas pu se permettre d'attendre les recommandations « Ecophyto » pour commencer ses traitements. Nous espérons atteindre une différenciation entre le schéma « Ecophyto » et « Témoin » sur base des traitements plus tardifs en fongicides et insecticides, mais du fait des conditions culturales favorables à l'asperge en 2023, aucun de ces traitements n'a finalement été effectué.
- Le schéma de traitement proposé permet d'obtenir des asperges sans résidu à la récolte.

Il est important de noter que le CIM et l'IFEL-W ont rempli leur mission dans le cadre du suivi du producteur de cet essai (M. Patte). Nous nous sommes rendus sur place, avons fait l'encadrement technique, les prélèvements d'échantillons, les analyses et le rapport. Il est compréhensible que le producteur ne reçoive pas de dédommagement par rapport à ce qu'il a eu comme implication, à l'exception que nous pouvons quand même lui faire une note de frais pour les asperges récoltées chez lui. Mais il faut souligner le temps passé par le CIM et l'IFEL-W sur ce dossier ainsi que les visites effectuées chez lui.

*signature*



## Annexes

*Résultats d'analyse, copies d'annonces de journées d'études, articles publiés, etc.*

- Ecophyto\_CIM\_2023\_Rapport